DUQUEINE	**Exigences applicables aux fournisseurs & sous-traitants**	*DI181-A*

1 OBJET

Définir les exigences imposées aux sous-traitants et fournisseurs d'articles / prestations destinés aux produits /services ayant un impact sur la qualité de nos produits vendus.

2 REFERENCES NORMATIVES ET DOCUMENTAIRES

- **EN 9100** : Série aérospatiale – Systèmes de Management de la Qualité.
- **ISO 9001** - Système de Management de la Qualité.
- **EN 9102** : Série aérospatiale – Systèmes Qualité – Exigences pour la revue premier article.
- **EN 9163** : Série aérospatiale – Exigences relatives au certificat de conformité.

- **DOC016430** : Notice remplissage FAI.

3 DEFINITION

Organisme : Tous fournisseurs ou sous-traitants d'articles/prestations de DUQUEINE.
Prestataires externes : Tous fournisseurs ou sous-traitants d'articles/prestations de l'Organisme.

4 DESCRIPTION

4.1 Organisation générale :

- L'Organisme doit informer DUQUEINE de toute évolution liée à l'organisation de l'entreprise et à ses qualifications.
- L'Organisme doit mettre en œuvre un système de management de la qualité.

4.2 Maîtrise des procédures, documents et enregistrements :

- Si nécessaire, dans le cadre d'un audit ou autre, l'Organisme garantit l'accès de DUQUEINE, de ses clients et des autorités réglementaires aux sites de production et aux informations documentées applicables, à tout niveau de la chaîne d'approvisionnement.
- Les documents du système qualité de l'Organisme sont accessibles à DUQUEINE, ainsi que toutes preuves relatives à la qualification du personnel.
- L'Organisme livrant à DUQUEINE des fournitures selon des spécifications doit tenir à jour DUQUEINE de leurs évolutions.
- Les **fiches suiveuses** et autres **documents d'enregistrement** liés aux commandes DUQUEINE doivent être conservés au minimum **10 ans** pour les articles de classe 2 ou 3 et **99 ans** pour les pièces de classe 1. Les durées de conservation et les exigences en matière de destruction devant être clairement spécifiées par l'Organisme.

4.3 Traitement de la commande :

L'Organisme doit assurer une **revue de contrat à réception de la commande** et garantir que l'ensemble des exigences qu'elle comporte seront respectées.

4.4 Contrôle qualité :

- Toute fourniture ou sous-traitance doit faire l'objet d'une **déclaration de conformité** selon la norme **EN 9163 ou équivalent** et, selon les termes de la commande, d'un **rapport de contrôle**.
- Si nécessaire, une revue 1er article (FAI) selon la norme **EN 9102** pourra être demandée. Dans ce cas, l'Organisme est responsable de nous aviser à chaque changement de processus pour décider si une FAI évolution est requise.
- **En cas d'écart** à nos exigences, de non-conformités processus, produits ou services, l'Organisme doit notifier cet écart via une **demande de dérogation AVANT expédition** des fournitures concernées : il est de la responsabilité de DUQUEINE de déterminer les conditions de libération des fournitures concernées.
- Dans le but de prévenir l'utilisation de pièces contrefaites, l'Organisme doit **:**
  - Notifier à DUQUEINE les changements impactant les processus, produits ou services, y compris les changements de prestataires externes ou de lieu de production et obtenir l'accord de DUQUEINE.
  - Fournir, le cas échéant, des spécimens d'essais pour l'approbation de la conception, les contrôles/vérifications, les investigations ou les audits.
- L'Organisme doit donner l'assurance que son personnel est sensibilisé à **:**
  - Sa contribution à la conformité du produit ou du service.
  - Sa contribution à la sécurité du produit.
  - L'importance d'un comportement éthique.

DUQUEINE Rhône-Alpes_Parc d'activités, 442 avenue Lavoisier _01600 Massieux
Site web: www.duqueine.fr_Tél: 04 78 98 39 93 / Fax. 04 37 92 90 10

5 PRODEDES SPECIAUX ET QUALIFICATIONS :

- Les procédés spéciaux applicables aux commandes DUQUEINE doivent faire l'objet de qualifications.
- L'Organisme doit utiliser, le cas échéant, des prestataires externes désignés par le client ou approuvés, y compris les sources pour les procédés (par exemple, procédés spéciaux).

5.1 Achats et sous-traitance :

L'Organisme doit répercuter aux prestataires externes les exigences applicables, y compris les exigences clients : documents de référence, normes et spécifications applicables.

5.2 Maîtrise du produit fourni par nos soins :

L'Organisme est responsable de maintenir la matière ou le produit fourni par DUQUEINE selon les exigences définies et de conserver en tout temps la traçabilité requise.

6 GARANTIE DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE :

- L'Organisme s'engage à identifier l'impact énergétique de l'ensemble des produits et services fournis à DUQUEINE et à isoler ceux qui ont le plus d'influence sur sa performance énergétique.
- Sur demande de DUQUEINE, l'Organisme s'engage à fournir la consommation énergétique liée aux produits et services fournis à DUQUEINE.
- L'Organise s'engage à limiter sa consommation énergétique en mettant en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour proposer le meilleur équilibre Coûts/Délais/Qualité tout en garantissant la performance énergétique la plus optimale.
- Le cas échéant, l'Organisme doit spécifier dans la notice d'utilisation l'ensemble des bonnes pratiques, réglages, instructions … permettant de garantir et de maintenir la performance énergétique des produits ou services fournis sur le long terme.

Indice	Date d'application	Nature de la modification	Rédigé par
A	28/07/2008	DI02 PS04 =>DI03P32 suite revue d'avancement processus PS4 Achats	Stéphanie BURGUN
B	19/10/2009	Contact : Assistante Achats et ajout de l'encart "Bon pour accord"	Stéphanie BURGUN
C	16/01/2023	Ajout exigences EN9100 :2016	Meryam ZEGHMAR
D	14/03/2024	Application nouvelle charte graphique DUQUEINE	Meryam ZEGHMAR
E	17/06/2024	Ajout §6 sur la performance énergétique - ISO50001	Meryam ZEGHMAR
A	20/05/2026	Changement n° document SMQ – Anciennement DI03P32 Modification NFL0015 par EN 9163 + Ajout DOC016430	Meryam ZEGHMAR

DUQUEINE Rhône-Alpes_Parc d'activités, 442 avenue Lavoisier _01600 Massieux
Site web: www.duqueine.fr_Tél: 04 78 98 39 93 / Fax. 04 37 92 90 10